

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* considère les explications de l'Autriche sur sa politique en Orient comme obscures et insuffisantes.

La paix, dit-il, ne saurait être assurée en Orient qu'à la condition que les puissances obtiendraient de la Porte des concessions de nature à tranquilliser les chrétiens et se prononceraient pour le principe de non-intervention dans le cas d'un soulèvement des chrétiens contre les mahométans.

La feuille russe demande pour que l'Autriche intervienne si les chrétiens d'Orient se soulevaient contre la Porte sans être assistés par aucune puissance étrangère? L'Autriche, en s'expliquant sur ce point, contribuerait à assurer la paix.

Le grand-duc héritier doit partir le 19 pour Berlin, où il arrivera le 21. De là il se rendra à Nice pour assister à la consécration de la chapelle funéraire élevée à son frère.

A son retour, il passera par Stuttgart.

On lit dans la *Gazette de Moscou* :

« En présence de l'état de détresse des populations dans le gouvernement de Smolensk, l'empereur a ordonné de commencer immédiatement, aux frais de l'Etat, les travaux pour la construction du chemin de fer de Moscou à Smolensk. »

On mande de Dresde, le 13 mars :

Hier après midi, un individu a été arrêté au moment où il ajustait avec un pistolet le prince

royal de Saxe qui passait près de lui à cheval.

Après avoir subi un interrogatoire, cet individu a été envoyé à l'hôpital.

L'auteur de l'attentat a été reconnu pour être un fabricant de parapluies de Dresde. Son arme était chargée.

On écrit de Madrid, le 14 mars

Les budgets des dépenses sont tous prêts, à l'exception de celui de la marine, qui le sera lundi.

Les bruits d'émeute sont faux. La tranquillité règne partout.

Des dépêches officielles annoncent la réception par l'Espagne de deux frégates cuirassées construites en Angleterre.

Le gouvernement continue de fixer son attention sur les moyens de remédier énergiquement aux souffrances que les récentes catastrophes ont fait naître dans nos possessions d'outre-mer. Toutefois, il veut atteindre ce but sans grever les finances de la métropole et en laissant au Trésor des colonies le soin de pourvoir aux besoins les plus urgents.

L'impulsion donnée aux ateliers créés dans les établissements pénitenciers produit un résultat favorable. Dans ces ateliers se confectionnent, avec 50 p. 0/0 d'économie, tous les objets nécessaires à l'entretien des détenus.

M. Crispi, dont le nom a figuré dans les documents de l'incident Kervéguen, a adressé la lettre suivante au journal *l'Italie* :

Florence, le 10 mars 1863.

Monsieur,

Le *Pays* du 8 courant publie des passages

de quelques lettres que j'ai écrites en 1860 à M. Charles de La Varenne. Je commence par déclarer que le texte de ma lettre du 26 juillet n'est pas conforme aux paroles publiées dans le journal impérial. Celui qui les a copiés sur l'original les a altérées.

Après notre entrée à Palerme, la presse réactionnaire nous attaquait avec violence, inventant des faits et faussant nos intentions. M. La Varenne, qui prenait grand intérêt à nos affaires, et qu'à ce titre nous avions employé auprès du prince de San-Cataldo, notre ministre à Paris, se plaignait souvent de notre silence. Le 26 juillet, il me demandait des détails sur ce qui s'était passé en Sicile et me rappelait la nécessité où nous étions de ne pas laisser à nos adversaires le champ libre pour nous combattre, sans lui donner les moyens de nous défendre, et il me proposait même de fonder un journal en France. Le 28, je lui répondis que les choses n'allaient pas aussi mal qu'il paraissait le croire, et que nous avions désormais en France la presse libérale pour nous.

« Nous avons, — voici les paroles précises, — le *Siècle*, qui s'est noblement dévoué à la cause de l'Italie, car elle représente la cause des nationalités. Nous avons aussi l'*Opinion nationale*, qui est pour nous et avec nous. Le temps n'est plus où nous avions besoin de mendier humblement l'insertion de quelques lignes dans les grands journaux de Paris. Certes, il nous faut toujours des écrivains comme vous, cher monsieur, non pas pour éclairer l'opinion publique, mais pour bien la mettre en garde contre les sophismes des partisans de la paix à tout prix, et pour leur faire com-

prendre, par tous les moyens que permettent vos lois sur la presse, qu'il n'y aura pas de paix en Europe jusqu'à ce que l'Italie ait repris la place qui lui est due parmi les grandes nations. »

Je dois quelques explications sur la lettre du 1<sup>er</sup> août 1860. Néanmoins, il est besoin avant tout que je rappelle quelques circonstances de cette époque pour l'intelligence de nos affaires.

Comme je vous l'ai dit plus haut, le comte Charles de La Varenne était employé dans la mission sicilienne à Paris. Les représentants du gouvernement sicilien à l'étranger, comme les ministres à Palerme, n'avaient alors aucune sorte d'émoluments. M. de La Varenne nous avait demandé de lui donner au moins l'argent nécessaire pour les abonnements aux journaux et pour les frais de correspondance. Le ministère y adhéra et ajouta la demande de nous abonner à l'*Opinion nationale*. C'est de là qu'est venu l'envoi des 2,000 fr. avec ma lettre du 1<sup>er</sup> août, qui a été altérée, elle aussi, par celui qui l'a donnée au *Pays*.

Vous verrez très-bien, d'après cela, que tous les commentaires faits sur mes lettres par le *Journal de l'Empire* tombent complètement. Il est dans l'erreur lorsqu'il écrit que j'ai employé de l'argent pour tromper l'opinion publique en France.

*Durant mon administration, je n'ai pas eu un centime à dépenser pour la presse.* D'ailleurs je ne le pouvais pas à l'époque que rappelle le *Pays*, car les moyens me manquaient pour le faire. Du 17 juillet au 3 août 1860, j'étais secrétaire d'Etat sans portefeuille; Garibaldi, en partant pour Milazzo et Messine, voulut que je

## FABLETTON.

## LES DÉBUTS D'UN CHIEN SAVANT

Nouvelle,

PAR FERDINAND FABRE.

## I. — COMMENT NABUCHODONOSOR SAUVA LES BAGAGES DE CLAUDE.

Quand on demandait à La Fontaine pourquoi il ne voyageait pas, le bonhomme répondait ordinairement :

— C'est parce qu'il faut se lever trop tôt.

Si les courses que l'on fait dans les divers pays du monde n'avaient que l'inconvénient de nous tirer du lit plus tôt que nous ne voudrions, il n'y aurait pas vraiment de quoi se plaindre : est-il absolument impossible de dormir en chemin de fer ou en bateau à vapeur ?

Pour Claude Barbeau, les désagréments des voyages étaient d'une toute autre espèce. Depuis une certaine aventure qui lui était advenue de Nîmes à Montélimar, quand il avait quitté son village pour venir à

Paris, il avouait qu'il ne prenait aucun plaisir à voyager. Ce qui troublait, pour lui, le charme des plus agréables pérégrinations, ce n'était pas de se lever avant l'aurore, — il aimait au contraire à respirer l'air pur du matin, — mais la préoccupation constante où doit être le voyageur de veiller sur ses bagages, sur son chien et sur lui-même.

Or voici ce qui lui était arrivé :

Le 21 septembre 184., Claude partit de Saint-Génies pour aller faire son droit à Paris. Il emmenait avec lui son seul ami, un superbe Terre-Neuve, appelé Nabuchodonosor ou Nosor par abréviation.

Au moment de monter en voiture, il regretta bien un peu son pauvre hameau caché dans les montagnes, mais les chevaux avaient été à peine relayés une fois, que déjà Paris l'occupait tout entier. Il se voyait se promenant avec Nosor dans le jardin des Tuileries, montant avec Nosor dans la coupole du Panthéon, enfin escaladant, toujours avec Nosor, les tours de Notre-Dame ou l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile.

La première nuit en diligence fut pour Barbeau une sorte d'enivrement; il avait été rarement en voiture et s'y trouvait fort bien, d'ailleurs il parlait pour Paris, pour la grande capitale ! Il parla avec tout le monde, il avait besoin de faire partager son bonheur; puis, quand chacun commença à ronfler dans son coin, il

s'entretint avec Nosor qui ne l'écoutait guère, car, lui aussi, il tombait de sommeil. Les angoisses du malheureux Terre-Neuve, obligé de subir, entre deux rêves, la joie de son maître, n'échappèrent pas à Claude, il rengaina tout-à-coup son éloquence, coucha son chien à ses pieds, et Nabuchodonosor ne tarda pas à s'endormir profondément.

Cependant Barbeau ne pouvait fermer l'œil, trop de pensées de contentement assiégeaient son esprit. En attendant le jour, il s'amusa à voir les arbres qui semblaient fuir le long de la route comme des fantômes, et à regarder vaguement les ombres capricieuses que la lune découpait bizarrement, çà et là, dans la campagne.

On était sur le chemin de fer de Montpellier à Nîmes, quand le soleil parut. Il sortit magnifique et brillant des vagues de la Méditerranée; le jeune homme le salua par un sourire, c'est que ce soleil était le premier qui éclairât sa liberté, et qu'il est si doux d'être libre à vingt ans ! Claude éveilla Nabuchodonosor, celui-ci se dressa sur ses jambes, souleva sa paupière encore appesantie, regarda d'un air étonné le pays qu'il ne reconnaissait pas et ne se coucha plus.

Le sifflet de la locomotive se fit entendre, en arrivant à Nîmes.

Barbeau qui n'avait aucune habitude des voyages,

réclama le dernier ses malles, un facteur les lui jeta assez brutalement aux pieds et s'éloigna.

— Monsieur ! Monsieur ! cria le jeune homme en courant après l'employé, où faut-il que je mette mes bagages ?

— Vous devez savoir où vous allez.

— Je vais à Paris, morbleu !

— Il y a plusieurs administrations, dit le facteur entrant dans un bureau, prenez celle que vous voudrez.

Quand Claude revint vers ses malles deux portefaix se les disputaient.

— Eh bien ! que faites-vous donc ? demanda le jeune homme, ce sont mes bagages.

— Monsieur, répondit le premier crocheteur, vous serez très-bien au CAMÉLÉON ROUGE, suivez-moi : chambres un franc, dîners deux francs.

— Monsieur, ajouta le second en chargeant sur son épaule une des malles de Barbeau, ne l'écoutez pas, le CAMÉLÉON ROUGE est une vraie *baraque*. Venez au CHAT QUI PELOTE, vous serez très-bien. Prix net : cinquante centimes les chambres, un franc les dîners.

— O Monsieur ! on vous trompe, ce sont des *écorcheurs*, dit un troisième portefaix survenant tout-à-coup et saisissant avec beaucoup de prestesse le parapluie du jeune homme dont personne ne s'était encore emparé, n'allez pas avec eux où vous êtes perdu. Je vais

restasse auprès de son pro-dictateur. Non-seulement je n'avais pas d'émoluments, mais je n'avais ni dicastère ni argent à ma disposition sur le budget de l'Etat. M. Giovanni Interdonato était alors ministre de l'intérieur et M. le professeur Michel Amari ministre des affaires étrangères, tous deux hommes très-respectables, mais ni l'un ni l'autre mes amis politiques. L'envoi de 2.000 francs a été fait sur les fonds de leurs ministères et par ordre de M. Deprétis, pro-dictateur.

Veuillez publier cette lettre, je vous prie, non pas tant pour moi que pour montrer aux dispensateurs de réputations de la France impériale que mon pays et mon parti n'auraient jamais à rougir d'un seul des actes de ma vie publique, et qu'on peut être Italien et démocrate et porter le front haut au milieu des accusations.

Agrérez, etc. F. CRISPI, député.

### Projet de loi sur les réunions publiques.

Nouvelle rédaction adoptée par la commission du conseil d'Etat.

#### TITRE PREMIER. — DES RÉUNIONS PUBLIQUES NON POLITIQUES.

Article 1<sup>er</sup>. — Les réunions publiques peuvent avoir lieu sans autorisation préalable, sous les conditions prescrites par les articles suivants.

Toutefois les réunions publiques ayant pour objet de traiter de matières politiques ou religieuses continuent à être soumises à cette autorisation.

Art. 2. — Chaque réunion doit être précédée d'une déclaration signée par sept personnes domiciliées dans la commune où elle doit avoir lieu et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Cette déclaration indique les noms, qualités et domiciles des déclarants, le local, le jour et l'heure de la séance, ainsi que l'objet spécial et déterminé de la réunion.

Elle est remise : à Paris, au préfet de police ; dans les départements, au préfet ou au sous-préfet.

Il en est donné immédiatement un récépissé, qui doit être représenté à toute réquisition des agents de l'autorité.

La réunion ne peut avoir lieu que trois jours francs après la délivrance du récépissé.

Art. 3. — Une réunion ne peut être tenue que dans un local clos et couvert. Elle ne peut se prolonger au-delà de l'heure fixée par l'autorité compétente pour la fermeture des lieux publics.

Art. 4. — Chaque réunion doit avoir un bureau composé d'un président et de deux assesseurs au moins, qui sont chargés de maintenir l'ordre dans l'assemblée et d'empêcher toute infraction aux lois.

Les membres du bureau ne doivent tolérer la discussion d'aucune question étrangère à l'objet de la réunion.

Art. 5. — Un fonctionnaire de l'ordre judiciaire ou administratif, délégué par l'administration, peut assister à la séance.

Il doit être revêtu de ses insignes et prend une place à son choix.

Art. 6. — Le fonctionnaire qui assiste à la réunion a le droit d'en prononcer la dissolution : 1<sup>o</sup> si le bureau, bien qu'averti, laisse mettre en discussion des questions étrangères à l'objet de la réunion ; 2<sup>o</sup> si la réunion devient tumultueuse.

Les personnes sont tenues de se séparer à la première réquisition.

Le délégué dresse procès-verbal des faits et le transmet à l'autorité compétente.

Art. 7 (nouveau). — Il n'est pas dérogé par les articles 5 et 6 aux droits qui appartiennent aux maires en vertu des lois existantes.

#### TITRE II. — DES RÉUNIONS PUBLIQUES ÉLECTORALES.

Art. 8 (ancien art. 7.) — Des réunions électorales peuvent être tenues à partir de la promulgation du décret de convocation d'un collège pour l'élection d'un député au Corps-Législatif, jusqu'au cinquième jour avant celui fixé pour l'ouverture du scrutin.

Ne peuvent assister à cette réunion que les électeurs de la circonscription électorale et les candidats qui ont rempli les formalités prescrites par l'article 1<sup>er</sup> du sénatus-consulte du 17 février 1858.

Ils doivent, pour y être admis, faire connaître leurs noms, qualité et domicile.

La réunion ne peut avoir lieu qu'un jour franc après la délivrance du récépissé qui doit suivre immédiatement la déclaration.

Toutes les autres prescriptions des articles 2, 3, 4, 5 et 6 sont applicables aux réunions électorales.

#### TITRE III. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 9 (ancien art. 8). — Sont punis d'une amende de 200 francs à 5.000 francs et d'un emprisonnement de six jours à six mois, pour contravention aux dispositions de la présente loi :

1<sup>o</sup> Ceux qui ont organisé, dirigé ou présidé une réunion, et ceux qui ont prêté ou loué le local où elle a été tenue en cas de contravention aux articles 2 et 3 et au quatrième paragraphe de l'article 8 ;

2<sup>o</sup> Ceux qui ont siégé au bureau, en cas de contravention aux articles 3 et 4 ;

3<sup>o</sup> Ceux qui se sont livrés à des discussions étrangères à l'objet de la réunion ;

4<sup>o</sup> Ceux qui se sont introduits dans une réunion électorale en contravention au deuxième paragraphe de l'article 8.

Sans préjudice des poursuites qui peuvent être exercées pour crimes et délits commis dans ces réunions publiques et de l'application

des dispositions pénales relatives aux associations ou réunions non autorisées.

Art. 10 (2<sup>e</sup> § de l'ancien art. 9). — Tout membre du bureau de l'assemblée qui n'obéit pas à la réquisition faite à la réunion par le représentant de l'autorité d'avoir à se disperser est puni d'une amende de 500 fr. à 6.000 fr., et d'un emprisonnement de quinze jours à un an, sans préjudice des peines portées par le Code pénal, pour résistance, désobéissance et autres manquements envers l'autorité publique.

Art. 11 (1<sup>er</sup> § de l'ancien art. 9). — Quiconque se présente dans une réunion avec des armes apparentes ou cachées est puni d'un emprisonnement de un mois à un an et d'une amende de 500 fr. à 10.000 fr.

Art. 12 (ancien art. 10). — Dans tous les cas prévus par la présente loi, les tribunaux peuvent prononcer contre le condamné la privation de ses droits électoraux pendant un an au moins et cinq ans au plus.

Art. 13 (ancien art. 11). — L'article 463 du Code pénal est applicable aux délits et aux contraventions prévus par la présente loi.

Art. 14 (ancien art. 12). — Le préfet de police à Paris, les préfets dans les départements, peuvent ajourner toute réunion qui leur paraît de nature à troubler l'ordre ou à compromettre la sécurité publique.

L'interdiction de la réunion ne peut être prononcée que par décision du ministre de l'intérieur.

Art. 15 (ancien art. 13). — Sont abrogées les lois et décrets antérieurs, en ce qu'ils ont de contraire à la présente loi.

#### LES DÉSORDRES DE TOULOUSE.

L'Avenir national a reçu de Toulouse une lettre datée du 11, dans la nuit, et dont nous extrayons ce qui suit :

« Il est une heure du matin. Toulouse, si tranquille d'ordinaire à cette heure, est sillonnée de troupes.

Les jeunes gens libérés qui doivent faire partie de la garde nationale mobile à Toulouse et dans la banlieue ont été convoqués hier et avant-hier, et l'appel a continué aujourd'hui. Avant-hier lundi, ceux du faubourg Saint-Cyprien se sont rendus à midi devant la préfecture, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. On a entonné la *Marseillaise* ; quelques arrestations ont eu lieu, mais à une heure, les groupes se sont dispersés, et dans la soirée quelques bandes isolées ont parcouru les rues sans trop accentuer leur passage.

Mais le faubourg Arnaud-Bernard a été hier d'humeur moins pacifique. A huit heures du soir, une troupe composée de cinq cents personnes environ s'est portée sur la préfecture dont les portes étaient fermées. On a chanté la *Marseillaise*, quelques réverbères ont été brisés à coups de pierre, et la foule grossissant, on a marché sur le commissa-

riat de police, qui est voisin de l'hôtel de la préfecture. Les bureaux n'étaient gardés que par un simple sergent de ville, qui a jugé prudent de ne pas faire de résistance. En un clin d'œil, les papiers, les registres, les meubles ont été jetés dans la rue ; on n'a pas même épargné les tapisseries. Le drapeau qui surmontait la porte a été enlevé ; celui qui s'en est emparé a pris la tête de la colonne qui s'est dirigée, toujours chantant la *Marseillaise*, et ne s'interrompant que pour crier : *Vive la liberté !* vers le palais du général de Goyon au Grand-Rond. Le poste est sorti mais sans armes : *Vive la ligne ! a-t-on crié à bas la loi militaire !* On est allé de là à la gendarmerie où quelques vitres ont été brisées ; puis, sur la place du Capitole. Un témoin oculaire m'affirme qu'on s'est porté ensuite vers le collège des jésuites dont toutes les vitres auraient été brisées. A dix heures un quart toute cette masse composée de plus de deux mille cinq cents personnes a débouché de la place du Capitole sur la rue et la place Lafayette, chantant à tue-tête la *Marseillaise*, toujours précédée de son drapeau, cassant tous les réverbères, ne respectant que les lanternes des hôtels ou des magasins.

La manifestation n'avait jusque-là rencontré sur son passage ni un soldat, ni un sergent de ville. Elle s'était presque entièrement dissipée, lorsque la place du Capitole est envahie par 2 escadrons de hussards, colonel en tête, 2 bataillons environ de chasseurs de Vincennes et une trentaine de gendarmes à cheval, le tout flanqué de nuées de sergents de ville. Il est minuit un quart. Toutes ces forces se déploient devant la façade de l'hôtel-de-ville ; les chasseurs de Vincennes se forment en carrés au milieu de la place, pendant que le général de Goyon et les autorités se réunissent au Capitole ; mais tout s'était calmé, et n'était l'obscurité qui règne dans la rue Lafayette, dont tous les réverbères sont brisés, et le pas des patrouilles nombreuses, nul ne pourrait se douter de l'agitation dont Toulouse a été le théâtre.

#### On lit dans le Messager de Toulouse :

Dans les divers comptes-rendus que nous avons publiés des désordres regrettables qui ont eu lieu à Toulouse, nous avons omis de signaler un fait très grave qui s'est passé au faubourg Saint-Cyprien.

Mercredi, dans l'après-midi, une bande d'environ 1.200 individus parcourait le faubourg, précédée d'un drapeau rouge, et elle se disposait à entrer dans la ville. C'est alors qu'un détachement de troupes, conduit par le colonel commandant la place et accompagné du commissaire central, qui avait pour mission de faire les sommations légales, est arrivé sur les lieux.

A la vue des troupes, les perturbateurs se sont dispersés dans toutes les directions.

vous conduire, moi au coq d'Inde. C'est dans notre hôtel que descendit M. Alexandre Dumas quand il visita notre grand poète-boulangier, M. Reboul. Il vient chez nous quelquefois, M. Reboul, vous le verrez. Nous demeurons place des Arènes... Allons donc, vous autres, voulez-vous laisser ces colts, cria-t-il aux deux premiers crocheteurs qui se disposaient à sortir de la gare.

— Je vous en prie, Monsieur, fit un quatrième individu tendant à Claude un petit papier illustré, lisez notre carte.

Le jeune homme prit la carte.

— Pardon, Monsieur, permettez que je tiennne votre chien, tandis que vous lisez.

Barbeau lâcha Nabuchodonosor.

— Monsieur, reprit le quatrième portefaix, allez où vous voudrez, je ne veux pas le moins du monde vous influencer ; mais sachez seulement que notre hôtel est le fameux hôtel du GRAND PÉLICAN, rue de la Maison-Carrée. Notre hôtel est connu de tous les voyageurs ; c'est chez nous que logent tous les Anglais et tous les princes qui passent à Nîmes. La raison de cette vogue est très-simple, Monsieur, c'est que, chez nous, est le seul homme capable de faire voir aux étrangers nos monuments : les Arènes, la Maison-Carrée, la Fontaine, la tour Magne et cætera... Nos prix sont très-modérés et on se chargera de votre chien gratis... Oh !

le bel animal, ajouta l'éloquent crocheteur en passant une main caressante sur le dos de Nabuchodonosor qui grogna sourdement.

— Allez vous-en tous au diable ! s'écria Barbeau faisant enfin explosion.

— Vous avez raison, Monsieur, dit le quatrième portefaix sans perdre contenance, ce sont tous des gargotiers.

— Monsieur, il vous entortille, lui ! reprit à la fois, les trois autres individus.

— Voulez-vous filer votre navet, valetailles ! répliqua le quatrième crocheteur en menaçant ses confrères du poing.

— Allez vous-en tous au diable ! répéta Claude avec indignation, et laissez là mes paquets. Je ne vais avec aucun de vous.

Les quatre commissionnaires Nîmois rirent sous cape, et, sans s'émouvoir des paroles du jeune homme, ils descendirent l'escalier de la gare avec les malles, le parapluie et le chien de Barbeau.

Confondu par tant d'audace, pâle de colère, Claude regarda autour de lui pour demander main forte contre ces brigands, mais l'embarcadère était désert. Cependant les portefaix marchaient toujours... Craignant alors qu'on ne lui volât réellement ses livres et son cher Nosor, le pauvre jeune homme se mit à suivre ces qua-

tre misérables qui disposaient si impertinamment de sa fortune. Il espérait bien rencontrer dans quelque rue, un agent de la force publique ou d'honnêtes gens qui l'aideraient à arracher ses bagages des mains de ces bandits.

Malheureusement personne ne passa, et les crocheteurs étaient au moment de gagner chacun leur rue, — c'est-à-dire quatre chemins différents, quand Barbeau, furieux, désespéré, s'écria avec force :

— Nosor ! Nosor ! ici.

— A cette voix connue, le chien dressa l'oreille et fit un effort pour se dégager, mais le portefaix le retint énergiquement.

— Nosor ! Nosor ! ici, cria le jeune homme.

Cette fois, la noble bête s'élança tout d'un coup, renverse son pitoyable adversaire qui va donner, la tête la première, contre une borne, et court vers son maître, aboyant et portant sa queue en trompette en signe de triomphe.

— Attrape par là, dit Claude désignant à Nosor les trois autres portefaix, — guerre ! guerre !

Dans un instant, l'homme au parapluie avait roulé dans la poussière. Un des commissionnaires qui portaient les malles, s'apercevant que le chien devenait furieux, jeta son fardeau et s'enfuit à toutes jambes. Il ne restait plus qu'un ennemi. Nabuchodonosor lui mon-

tra ses belles dents, mais le portefaix résista. Alors s'engagea un combat terrible, et le chien échauffé par la lutte, rendu féroce par un coup de couteau qu'il avait reçu, aurait infailliblement étouffé celui qui l'avait blessé, si Barbeau ne lui eût crié à plusieurs reprises :

— Assez, Nosor ! assez.

Le Terre-Neuve fit un bond vers son maître et se coucha à ses pieds. Tandis que le dernier crocheteur se relevait avec peine, la figure tout ensanglantée. Barbeau ramassa son parapluie, traîna ses malles l'une près de l'autre, et, s'asseyant au milieu de ses paquets reconquis, il attendit que quelqu'un voudrait bien lui indiquer où étaient les voitures pour Paris.

Vers quatre heures de l'après-midi, il arrêta une place dans une administration qui se chargeait, pour trente-cinq francs, de le mener à Lyon, lui et son chien. — Le soir même ils quittèrent Nîmes.

#### II. — COMMENT NABUCHODONOSOR ET LES BAGAGES DE CLAUDE DISPARURENT.

La seconde nuit du voyage fut des plus tristes : autant la première avait été belle et heureuse, autant la deuxième était sombre et désolée. Et comment Claude aurait-il pu, en effet, se réjouir quand son ami, son pauvre Nosor souffrait de sa blessure jusqu'à pousser des gémissements qui effrayaient tous les voyageurs. En

Celui qui portait le drapeau rouge a été arrêté hier, par les soins du commissaire de police du septième arrondissement. C'est un nommé V..., terrassier. Il n'y a que quinze jours qu'il était rentré à Toulouse, venant de subir cinq ans de prison pour vol qualifié, par suite d'une condamnation prononcée contre lui par la cour d'assises de la Haute-Garonne.

M. le général comte de Goyon, sénateur, commandant le 6<sup>e</sup> corps d'armée, est rentré jeudi à Toulouse, et a repris immédiatement son commandement.

Aussitôt son arrivée, le général a adressé aux habitants la proclamation suivante, qui a été affichée sur les murs de la ville :

6<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE. — ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

#### PROCLAMATION.

« Habitants de Toulouse !

» Je rentre au milieu de vous.

» J'ai appris avec douleur que, depuis deux jours, l'ordre public avait été profondément troublé dans votre ville.

» Des jeunes gens égarés par une fausse interprétation de la loi, n'ont pas craint de se mêler au rebut de la société (des repris de justice), à des fauteurs de désordres, pour se livrer à de coupables manifestations.

» L'ordre, la sécurité publique, le respect des personnes et des choses doivent être assurés.

» Que les gens honnêtes et tranquilles aient pleine confiance en moi. Ce n'est pas la première fois que je me trouve en face de l'émeute, et ici, comme ailleurs, je saurai la comprimer.

» Au grand quartier-général, à Toulouse, le 12 mars 1868.

« Le général de division, sénateur,  
commandant du 6<sup>e</sup> corps,  
Comte de GOYON.

La commission de dix membres du Sénat, chargée d'examiner le projet de loi relatif à la presse, est composée ainsi qu'il suit :

1<sup>er</sup> bureau : M. le premier président Devienne, M. Béhic.

2<sup>e</sup> bureau : M. le général marquis de Laplace, président ; M. le premier président de Royer.

3<sup>e</sup> bureau : M. Ferdinand Barrot, M. de Golhot de Saint Germain.

4<sup>e</sup> bureau : M. le marquis de Chasseloup-Laubat, M. le comte Boulay de la Meurthe.

5<sup>e</sup> bureau : M. Dariste, M. le baron Paul de Richemont, secrétaire.

— Le prince Napoléon a quitté Berlin le 14 mars, et s'est rendu à Dresde, d'où il est reparti le jour même pour Leipzig.

— Les nouvelles qui nous arrivent des départements signalent de la part des popula-

tions des dispositions très-favorables à la loi nouvelle sur la garde nationale mobile.

— Des troubles ont eu lieu à Albi ; mais dans cette dernière ville ils ont été suscités par le prix élevé des grains.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

## Bibliographie.

### LE CREDO DE BOSSUET,

Par M. le vicomte CH. DE CACQUERAY, membre de l'Académie de Sainte-Croix, d'Orléans.

#### DEUXIÈME ARTICLE.

C'est à l'instigation de Mgr l'évêque d'Orléans que cet ouvrage a été entrepris. Le zélé prélat, alors qu'il était encore simple prêtre, avait fait sur Fénelon un travail du même genre, et il se proposait d'achever par Bossuet l'œuvre qu'il avait si bien commencée. Mais les nombreuses occupations dont a été presque continuellement surchargé son laborieux évêque, l'ont empêché d'exécuter ce dessein ; et il a dû, sous peine de laisser périr une idée féconde pour le bien, songer à faire accomplir par un autre la tâche qu'il ne pouvait plus remplir lui-même. Il a donc cherché, dans le groupe nombreux des personnages distingués ou célèbres dont il est l'inspirateur et le guide, un homme digne de le remplacer, et ses regards se sont fixés sur M. Ch. de Cacqueray.

Le choix ne pouvait guère être plus heureux. Nul, peut-être, n'était plus propre que M. de Cacqueray à réaliser avec succès l'œuvre commise à son dévouement et à sa capacité. Une éducation première profondément religieuse, une jeunesse grave, un âge mûr tout occupé de pensées sérieuses, des aptitudes intellectuelles soigneusement entretenues et développées par une étude persévérante, le commerce habituel des hommes d'élite, une connaissance exacte du monde et de ses besoins actuels, une initiation aussi complète que possible aux idées et aux vues de l'illustre évêque qui le prenait pour suppléant, tout préparait admirablement M. de Cacqueray à la tâche qu'on lui demandait d'entreprendre. Aussi à-t-il parfaitement réussi. Rarement un ouvrage de ce genre a été mené à meilleure fin.

Et cependant il s'agissait d'un labeur considérable ! Bossuet n'a point composé d'ouvrage spécial sur le *Credo*. Seulement, comme il a été amené par les besoins et les incidents de la controverse à traiter successivement presque tous les points de la doctrine chrétienne, il se trouve que ce grand homme, si complet dans tous les genres, a exposé, développé et prouvé les douze articles du Symbole. Mais il fallait chercher, à travers la nombreuse collection de ses œuvres, ces morceaux épars çà et là dans cent ouvrages différents, au milieu desquels souvent on ne s'attendrait pas à les rencontrer. Il fallait les reconnaître, les choisir, les rap-

procher, les coordonner pour en faire un tout suivi et complet. C'étaient des matériaux magnifiques, des marbres précieux, des pierres tirées de la carrière et admirablement taillées. Mais il restait à construire l'édifice.

M. de Cacqueray y a consacré quatre années entières. C'était procéder à l'ancienne méthode, alors qu'on respectait le lecteur et qu'on ne croyait pouvoir prendre ni trop de temps ni trop de peine pour mener un travail à sa dernière perfection. Aussi, comme ces écrivains de la bonne époque et de la bonne école, M. de Cacqueray peut-il se flatter d'avoir produit une œuvre consciencieuse, accomplie en son genre et qu'on aura pas à recommencer.

Les morceaux ont été choisis avec un discernement parfait, et réunis avec tant d'art que le point de jonction échappe à l'œil le plus attentif, et, ce qui met le comble à son mérite, semblable à ces bâtisseurs antiques qui ont construit les monuments étrusques ou pélasgiques, l'architecte n'a point employé de ciment : je veux dire qu'il n'a rien ajouté, pas un seul mot, pas une seule syllabe aux textes, aux matériaux fournis par Bossuet. Ces blocs superbes, taillés il y a deux siècles par le fier ciseau d'un homme de génie, s'élèvent les uns au-dessus des autres dans une magnifique ordonnance, soutenus par leur seul poids, leur seul aplomb et la perfection de la pose.

Mais cela fait, il restait une autre tâche tout aussi difficile à remplir. Il fallait mettre l'ordre, la clarté, l'unité dans cette vaste collection de textes empruntés à tant d'écrits différents. M. de Cacqueray y a réussi avec autant de bonheur.

Il a partagé son ouvrage en trois volumes ; chacun renfermant un même ordre d'idées, formant un tout complet. A chacun de ces volumes, il a donné pour titre un seul mot, et chacun de ces mots a une signification en même temps si large et si nette que, d'un coup d'œil, le lecteur embrasse l'ensemble de l'œuvre et en devine tous les détails. C'est l'ordre lumineux d'Horace, *lucidus ordo*. Les trois titres sont : Dieu, Jésus-Christ, l'Église ; et ces trois mots sont, en effet, comme les trois points autour desquels se trace le cercle immense qui renferme toute la doctrine chrétienne.

Tel est l'ouvrage que nous présentons aujourd'hui aux hommes d'intelligence, d'études et de réflexion : aux *croyants* qui aiment à se rendre compte de leur foi, aux *incroyants* qui veulent au moins écouter ce que le catholicisme oppose à leur incrédulité. Il peut être aussi utile aux uns qu'aux autres, et nous faisons des vœux ardents pour qu'il obtienne une large diffusion.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Sur la proposition de Son Exc. le maréchal ministre de la guerre, M. Malet, adjudant de

manège à Saumur, a été nommé s.-lieutenant au 11<sup>e</sup> dragons.

M. Sculfort, sous-officier d'administration attaché au bureau de la Manutention militaire de la place de Saumur, a été nommé officier dans la même administration.

Par décret en date du 11 mars 1868, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire à M. Beronnet (Jean), cavalier de manège à l'École impériale de cavalerie.

Pour chronique locale : P. GODÉT.

## Dernières Nouvelles.

Nous croyons savoir qu'une brochure dont on parle, et qui serait due à une haute inspiration, paraîtra très-prochainement.

Les ministres, les membres du conseil privé et plusieurs personnages politiques en recevront bientôt communication.

D'après les informations que nous avons recueillies, ce travail aurait pour objet de retracer « les titres de la dynastie napoléonienne », et c'est, en effet, sous cette dénomination qu'il serait publié.

Les plébiscites qui ont fondé l'Empire, les manifestations du suffrage universel, les grands actes qui ont marqué et caractérisé la politique impériale, y seraient rappelés et exposés.

La brochure se terminerait par des considérations sur la situation politique actuelle.

Florence, 15 mars. — La *Correspondance italienne* dément la nouvelle donnée par plusieurs journaux d'un conseil de guerre qui aurait été tenu à Florence par les généraux italiens, et dans lequel des délibérations importantes auraient dû être prises.

Pour les dernières nouvelles : P. GODÉT.

— AVIS. — Les *Pastilles de Potard*, recommandées par tant de médecins, sont béchiques, incisives et calmantes; elles dissolvent les glaires. Cet excellent pectoral convient surtout dans les catarrhes, rhumes, maux de gorge, gripes, asthmes, coqueluches; dans les toux opiniâtres et irritations de la gorge ou de la poitrine. A Paris, 44, rue de Richelieu. — A Saumur, chez les pharmaciens; à Angers, pharmacie Ménière. (633)

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 14 mars.

Texte : Revue politique de la semaine. — Funérailles du roi Louis I<sup>er</sup>, de Bavière. — Courrier de Paris. — Le banquet du roi de Hanovre. — La Vengeance de Dieu, nouvelle, par M. Alfred Assollant (suite). — Gavarni. — Le chemin de fer du Pacifique (suite). — Les Théâtres. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Académie impériale de musique : *Hamlet*, monologue chanté par M. Faure. — Pages d'album. — Inauguration de la mairie du IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

vain le jeune homme fit au malade une litière de son manteau, Nabuchodonosor ne pouvait rester un moment en place, tantôt il se roulait en grognant sur le parquet de la voiture, tantôt il se jetait au pied de son maître avec des hurlements affreux.

Pour comble de malheur, le temps était horrible, la pluie tombait par torrents, et le vent soufflait avec une violence telle qu'on pouvait, d'un moment à l'autre, craindre le versement de la voiture. A deux heures du matin, l'équipage s'arrêta à La Palud, petite ville entre Nîmes et Montélimart.

— Messieurs, dit le conducteur, vous avez une heure de halte.

Claude n'eut rien de plus pressé que de descendre, de demander à l'aubergiste de l'eau fraîche et du sel, et de panser son cher Nosor. Cette opération heureusement terminée, il pria l'hôte de lui vendre quelques fruits pour lui, et de lui faire une soupe à l'ail pour son chien.

— Monsieur, répondit l'aubergiste, je n'ai pas de fruits.

— Qu'avez-vous alors à me donner ?

— Rien, Monsieur, absolument rien.

— Comment, absolument rien !

— Oui, Monsieur, reprit l'aubergiste, tout ce que je puis offrir, la nuit c'est de l'eau-de-vie aux hommes et

du lait aux dames.

— C'est bien. Pouvez-vous me faire une soupe pour mon chien.

— Non, Monsieur, le feu est éteint, il serait trop long de le rallumer.

— Alors, dit Barbeau, mesurez-moi deux litres de lait.

L'hôte obéit et Nabuchodonosor, sans trop de cérémonie, absorba le laitage que son maître lui tendait dans un plat en y mêlant de gros morceaux de pain.

— A la bonne heure ! fit Claude en regardant fixement Nosor dans les yeux, voilà comme on doit boire sa tisane, quand on est malade... C'est bien, mon bonhomme, c'est très-bien ; nous ne mourons pas cette fois.

Comme s'il eût compris son maître, le pauvre Nabuchodonosor s'approcha de lui et lui lécha les mains en signe de reconnaissance, — Barbeau embrassa tout bonnement son ami.

— Allons, mon petit Nosor, en voiture, partons, dit-il.

— Comment partons ! fit l'hôte, mais où allez-vous donc ?

— A Paris, sapsist !

— Avec la voiture qui s'était arrêtée ?

— Sans doute.

— Ah ! mon pauvre monsieur ! elle est partie comme votre chien mangeait sa soupe.

— Partie ! dit Claude tout bouleversé, cela est impossible, on m'aurait prévenu.

— Je vous déclare, Monsieur, poursuivit l'aubergiste, que votre diligence est en route depuis un quart-d'heure. — Voyez plutôt vous-même.

L'hôte ouvrit la porte, le jeune homme regarda : la voiture en effet était disparue.

— Mais c'est une infamie ! s'écria Claude Barbeau, ce sont donc des voleurs que ces gens-là ? Pensez-vous qu'ils laissent mes malles quelque part ?... O mon Dieu !...

— Calmez-vous, Monsieur, dit l'aubergiste, ils s'apercevront probablement que vous manquez, et ils déposeront vos paquets au bureau de Montélimart.

— Comment faire pour aller à Montélimart ? demanda le jeune homme.

— Ma foi, Monsieur, je ne sais, je n'ai ni chevaux, ni voiture.

Claude réfléchit un moment.

— Menez-moi chez le maire du pays, dit-il tout-à-coup.

— Chez M. Bondelet ! Eh bien, oui, il n'est pas levé à trois heures.

— Il se lèvera, morbleu ! ce n'est pas pour rien qu'il

est maire, il doit protéger les voyageurs qui passent dans sa commune.

— Je ne réponds pas qu'il se lève, moi, fit l'hôte avec un signe de tête qui prouvait bien toute son incrédulité. Dans tous les cas, je vais vous donner quelqu'un pour vous accompagner à sa porte.

L'aubergiste disparut dans un escalier de bois, et descendit, bientôt après, avec un lourdaud presque en chemise, tout mal peigné et à moitié endormi.

— Antoine, dit l'hôte, mène Monsieur chez M. le maire.

Antoine se frotta les yeux, bâilla vingt fois, mit un quart d'heure à allumer sa lanterne et bredouilla enfin :

— Vous pouvez venir, Monsieur.

Barbeau sortit, laissant Nabuchodonosor couché sur un vieux paillasson près du comptoir de l'aubergiste.

(La suite au prochain numéro.)

Gravures : Chapelle ardente du roi de Bavière, à la villa Lyons (Nice). — Le banquet du roi de Hanovre, donné à la villa de Hietzing, à Vienne. — Costumes de bal de la saison de 1868 (5 grav.) — Le chemin de fer du Pacifique (9 gravures). — Académie impériale de musique : Hamlet (2 gravures). — Nouvelle mairie du IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris. — Échecs. — Rébus.

**Marché de Saumur du 14 mars.**

Froment (l'h. 77 k.)	36 20	Paille de ratelier (hors barrière)	43 70
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	34 78	Paille de litière, id.	—
Seigle . . . . .	23 —	Foin . . . . .	63 45
Orge . . . . .	17 50	Luzeine (les 750 k)	59 30
Avoine (entrée) . . . . .	15 —	Graines de lin (70 k.)	29 —
Fèves . . . . .	20 —	— de trèfle (1/2 k)	115 —
Pois blancs . . . . .	31 —	— de luzerne	90 —
— rouges . . . . .	30 —	— de colza 65 k	26 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de chenevis	26 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	40 —	Amandes cassées (les 100 k.)	—
— de lin . . . . .	50 —		

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS (2).		ROUGES (3).	
Coteaux de Saumur, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité 110 à 120	Souzay et environs 1867.	65 à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id. 80 à 90	Champigny, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité 110 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 <sup>re</sup> id. 55 à 65	Id.	2 <sup>e</sup> id. 80 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »	Varrains, 1867.	» à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 <sup>re</sup> id. 50 à 55	Varrains, 1867.	60 à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »	Bourgueil, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité 75 à 90
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 <sup>re</sup> id. 48 à 55	Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »	Restigny 1867.	70 à 80
La Vienne, 1867.	» à »	Chinon, 1867.	1 <sup>re</sup> id. 60 à 70
		Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance après le décès de M<sup>me</sup> veuve AUDRAIN.

**LA NU-PROPRIÉTÉ**

**D'UNE MAISON**

Sise au Pont-Fouchard, commune de Baigneux.

Dépendant de la succession du sieur Audrain-Ferré.

Et consistant en :

Une boutique sur la rue, trois petites pièces derrière, caves, cinq pièces au premier étage, grenier dessus, deux chambres dans la cour, grenier dessus, jardin, cour, maisonnette, chambre au bout du jardin, cave dessous, puits et bassin.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX notaire.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Sur la mise à prix de 9,000 francs, Le samedi 28 mars 1868, à midi.

Une créance de 10,000 francs, garantie par privilège de vendeur.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ,

**UNE PROPRIÉTÉ**

D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT, Dans un seul tenant.

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale de Saumur à Chinon,

Appartenant à M. SERGÉ, propriétaire à Saumur,

D'une contenance totale de 2 hectares 58 ares 50 centiares ou 47 bois-selées.

S'adresser, pour visiter cette propriété et traiter à l'amiable, à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare, faubourg Nantilly, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (450)

**DEUX BELLES PAIRES DE MEULES**

A MOUDRE LES GRAINS,

**A VENDRE**

Avec une quantité d'engrenages.

S'adresser, pour les voir, à M. DE LALANDE-ROBIN, au Pont-Fouchard.

**A CÉDER UN FONDS**

De Quincaillerie, Mercerie et Articles Crépins.

Situé à Saumur, rue Royale.

S'adresser à M. ROUX, quincaillier.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean,

UNE MAISON, située place du Roi-René, composée d'un grand salon, petit salon, salle à manger, six chambres à coucher et cabinets, vastes greniers, cuisine, buanderie, cave, serre-bois, pompe, cour et jardin.

S'adresser à M. LAROCHE, qui l'habite. (105)

Etude de M<sup>e</sup> MATHIEU, notaire à Airvault (Deux-Sèvres).

**VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE**

Par le ministère de M<sup>e</sup> MATHIEU, notaire à Airvault (Deux-Sèvres), et M<sup>e</sup> RICHARD, notaire à Saint-Jouin-les-Marnes,

Le Mercredi 1<sup>er</sup> avril 1868, à midi, en l'étude à Airvault, dudit M<sup>e</sup> MATHIEU, DE LA BELLE

**MINOTERIE DU CHATEAU**

Située à Parthenay, sur la rivière le Thouet,

Consistant en une belle maison d'habitation, écurie, remise, grenier, servitudes, cour, jardin et un vaste bâtiment contenant le moulin.

Cette Minoterie, à six étages et complètement remontée à neuf, comprend six paires de meules et des blutoirs avec tous les ustensiles et appareils nécessaires. Il y est adjoint une scierie, une forge et un atelier de charpentier.

Elle est mise en mouvement par une belle chute d'eau et munie en outre d'une machine à vapeur de la force de 20 chevaux.

Cette Minoterie se trouve dans une magnifique position pour desservir toute la Gâtine, dont Parthenay est le centre, et est appelée, dans un avenir prochain, à profiter de la station à établir à Parthenay du chemin de fer projeté de Poitiers à Nantes.

Cette belle Usine pourrait facilement être transformée en filature, papeterie ou tout autre genre d'exploitation.

L'adjudication aura lieu sur une mise à prix de 45,000 fr., et sera prononcée même sur une seule enchère de 100 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à MM.

- 1<sup>o</sup> Edouard BONNIN, propriétaire au Plessis-de-Geay;
- 2<sup>o</sup> Henry BONNIN, propriétaire à Faye-l'Abbesse;
- 3<sup>o</sup> François DILLAY, propriétaire à Argenton-le-Château;
- 4<sup>o</sup> M<sup>e</sup> MATHIEU, notaire à Airvault, dépositaire du cahier des charges;
- Et 5<sup>o</sup> M<sup>e</sup> RICHARD, notaire à Saint-Jouin-les-Marnes. (98)

**A LOUER**

DE SUITE

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

**PETITE MAISON,**

Située rue du Prêche, composée de salle à manger, trois chambres à coucher, chambre de domestique, cuisine, bûcher, cave et grenier.

S'adresser, pour la visiter et pour traiter, à M. JULIEN BOURGOIN, concierge de l'Hôtel-de-Ville. (72)

On demande à acheter d'occasion le Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ, 44 volumes n<sup>o</sup> 4<sup>e</sup>. S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**JAMBONS ANGEVINS,**

Très-renommés par leur qualité, 2 fr. le kilogramme.

M. H. MOREAU, fabricant à Parçay (Maine-et-Loire), expédie toute quantité demandée contre remboursement. (91)

**ON DEMANDE un expéditionnaire.**

S'adresser au Greffe du tribunal civil. (100)

**PLUS DE HERNIES**

Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unig. élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

**LA MODE ILLUSTRÉE**

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n<sup>o</sup> est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr. ; six mois, 10 fr. ; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; l'année, 25 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se compose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25 ; six mois, 8 fr. 50 ; l'année, 17 fr.

Les abonnements partent du premier de chaque mois.

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

**LE CREDO DE BOSSUET**

EXPOSITION DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, Recueillie des Œuvres de Bossuet,

Sur le conseil de M<sup>e</sup> l'Evêque d'Orléans,

Par le V<sup>e</sup> CH. DE CAQUERAY.

Prix : 9 francs.

A Saumur, chez tous les libraires.

**LIBRAIRIE DE DUTERTRE,**

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12<sup>e</sup> édition de

**LA TENUE DES LIVRES**

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS DE LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8<sup>o</sup> de 824 pages. PRIX : 7 fr. 50 c. pour Paris; Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTE ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DE 14 MARS.			BOURSE DE 16 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 70	» 10	» »	69 15	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	99	» »	» »	99 25	» 25	» »
Obligations du Trésor. . . . .	470	» »	» »	470	» »	» »
Banque de France. . . . .	3185	» »	10 »	3200	» 15	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1450	» »	» »	1450	» »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	510	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	635	» »	» »	635	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	633 75	» »	1 25	633 75	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	242 50	6 25	» »	247 50	5 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	662 50	1 25	» »	662 50	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	892 50	1 25	» »	895	» 2 50	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1172 50	» »	2 50	1175	» 2 50	» »
Est. . . . .	545	1 25	» »	546 25	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	908 75	» »	1 25	912 50	3 75	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	555	» »	1 25	557 50	2 50	» »
Ouest. . . . .	570	» »	1 25	568 75	» »	1 25
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1565	» 5	» »	1572 50	7 50	» »
Canal de Suez. . . . .	382 50	2 50	» »	382 50	» »	» »
Transatlantiques. . . . .	340	» »	5 »	» »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	46 10	» 10	» »	47 95	1 15	» »
Autrichiens. . . . .	550	» »	» »	552 50	2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	375	1 25	» »	380	» 5	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	35	» »	» »	38	» 3	» »
Romains. . . . .	44	» »	» »	45 50	1 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	275	» »	2 50	280	» 5	» »
Saragosse. . . . .	92 50	1 50	» »	92 50	» »	» »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	22	» »	» »	22	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	75	» »	» »	75	» »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	93 75	» »	3 75	96 25	2 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	324 50	» »	» »	324	» »	» »
Orléans. . . . .	316 50	» »	» »	316 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	330	» »	» »	330	» »	» »
Ouest. . . . .	314	» »	» »	314	» »	» »
Midi. . . . .	312	» »	» »	313	» »	» »
Est. . . . .	316 50	» »	» »	315 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.